

En partenariat avec **Les EchosÉTUDES**

UN MARCHÉ D'AVENIR À L'OFFICINE ?

Les audioprothèses

Par **Hélène CHARRONDIÈRE**,
Directrice du pôle Pharmacie-Santé
des *Echos Études*

Les aides auditives pré-réglées ont-elles leur place à l'officine ? La vente de ces appareils numériques sans réglage, destinés à corriger les troubles légers de l'audition, est autorisée depuis 2014 en pharmacie. Ils présentent deux avantages principaux : d'une part leur facilité d'utilisation, qui permet aux personnes malentendantes de se familiariser avec les dispositifs d'aides auditives, et d'autre part leur prix (de l'ordre de 300 euros par oreille), nettement moins élevé que ceux des audioprothèses conventionnelles (1 500 euros en moyenne).

Le développement de ce nouveau marché en officine se heurte néanmoins à plusieurs obstacles. Le premier est la question de la légitimité des pharmaciens : ces derniers doivent en effet se former à la prise en charge des troubles auditifs légers et acquérir les techniques de vente sur un sujet difficile à aborder avec les clients potentiels. Le deuxième est de parvenir à lever les barrières psychologiques à l'appareillage. Les personnes souffrant de presbycusie (a fortiori légère) reportent le plus longtemps possible la nécessité de s'équiper. Présenter une offre d'assistants d'écoute ne suffira pas à développer significativement ce marché, encore faut-il que des campagnes de communication, à l'initiative des fabricants ou des pharmaciens, soient mises en place pour « dé-stigmatiser » le port d'un appareil auditif.

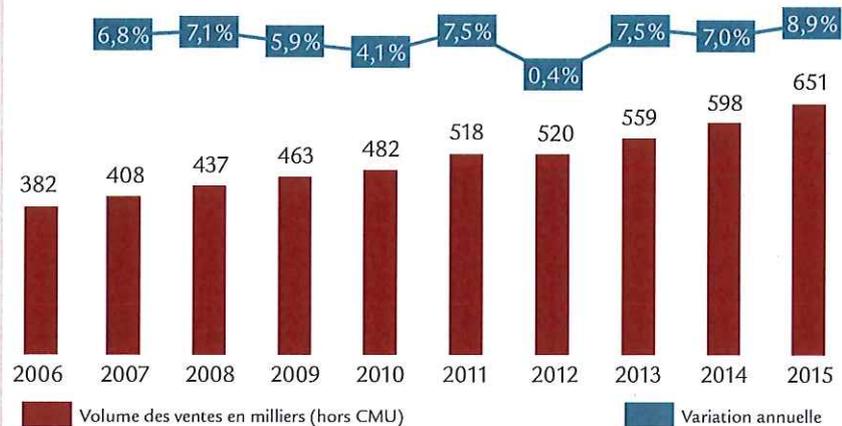
Malgré ces obstacles, les officinaux

auraient tort de se désintéresser de ce marché. Car il offre de belles perspectives de croissance dans les années à venir. Les ventes d'audioprothèses, tout type d'appareil confondu, sont certes modestes (estimées à 930 à 975 millions d'euros par an), mais elles progressent de 6 à 7 % par an en valeur. Selon l'Assurance maladie obligatoire, les dépenses en aides auditives ont bondi de 80 % entre 2006 et 2015, portées par une forte augmentation des personnes équipées. En 2015, il s'est vendu 651 000 aides auditives (toutes catégories confondues, selon les données fabricants du Snitem), soit 2,5 fois plus qu'en 2010. Combien de produits de santé affichent actuellement d'aussi belles progressions ? Et cette dynamique devrait se poursuivre au cours des années à venir dans la mesure où le taux d'équipement reste faible : en France, sur 4,4 millions de personnes « appareillables », seules 1,5 million

le sont effectivement, soit 34% de la population cible. Le potentiel est donc immense, d'autant que les troubles de l'audition touchent une population de plus en plus jeune. Certains fabricants ont d'ores et déjà saisi le potentiel de ce marché à l'officine. C'est le cas de Sonalto, précurseur des aides auditives prêtes à l'emploi commercialisées en pharmacie. Son rachat en 2015 par le laboratoire Urgo lui permet de bénéficier de la force de frappe commerciale du ce dernier, ainsi que des services supports nécessaires à la formation des pharmaciens. Deuxième acteur à s'être récemment lancé : Qualison, qui commercialise un appareil pré-réglé depuis deux ans. Un partenariat commercial avec le laboratoire Zambon permet de le promouvoir auprès des pharmaciens et un accord a été passé avec le groupement Népentès pour développer un assistant auditif en marque blanche.

Source : Les Echos
Études, Les marchés
et la distribution
de l'optique et de
l'audioprothèse, avril
2017

La vente d'audioprothèses est en croissance continue



Source : Données SNITEM, hors CMU